

Amherst, le 10 août 2020

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 10^e jour du mois d'août 2020 au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi), à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 10 août 2020

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 juillet 2020**
Résolutions numéros 124.07.2020 à 142.07.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 juillet 2020
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2020**
 - 4.1. Déboursés du 01-07-2020 au 31-07-2020 pour un montant total de 262 325,81 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 54 198,43 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1. Octroi de mandat à LH2 pour jeux d'eau
 - 6.2. Autorisation d'aller en appel d'offres, sur invitation, pour jeux d'eau
 - 6.3. Contribution financière – documentaire sur Vendée
 - 6.4. Nomination d'officiers municipaux
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Juillet 2020
 - 7.2. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 911
 - 7.3. Adresses civiques
- 8. Travaux publics**
- 9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Bilan des activités de sensibilisation du CRE Laurentides – Projet de lutte contre le myriophylle à épis dans les plans d’eau des Laurentides
- 9.2 Autorisation de signature d’une entente relative à la gestion opérationnelle du Règlement 353-2020 – Disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande d’usage conditionnel UC008 – 959, ch. du Lac-Cameron
- 10.3 Demande d’usage conditionnel UC009 – 462, ch. des Viornes
- 10.4 Demande de dérogation mineure DM002 – 1973, ch. Du Lac-de-la-Sucrierie

11. Loisirs et culture

- 11.1 Municipalité amie des aînés (MADA)
- 11.2 Nouveau logo – camp de jour

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 143.08.2020 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant le point suivant :

- 9.3 Bilan écocentre – Juin 2020
- 11.3 Remerciement - Murale collective

Et en retirant le point suivant :

- 10.4 Demande de dérogation mineure DM002 – 1973, ch. Du Lac-de-la-Sucrierie

Adoptée à la majorité

3 RÉS 144.08.2020 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020, les membres du conseil l’ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020, résolutions numéros 124.07.2020 à 142.07.2020 inclusivement soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

4.1 RÉS 145.08.2020 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-07-2020 au 31-07-2020 pour un montant total de 262 325,81 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 54 198,43 \$

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 146.08.2020 OCTROI DE MANDAT À LH2 – JEUX D’EAU

CONSIDÉRANT le programme triennal des immobilisations 2020-2022;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d’aller de l’avant dans le projet de construction de jeux d’eau;

CONSIDÉRANT que pour ce faire la Municipalité doit au préalable donner un mandat en ingénierie pour la préparation d’un devis pour la construction de jeux d’eau;

CONSIDÉRANT l’offre de services déposée par LH2, Services professionnels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l’offre de services déposée par la firme LH2, Services professionnels, numéro de référence 20-072 en date du 4 août 2020 et autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’offre de services.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 08000 721.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 147.08.2020 AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES – JEUX D’EAU

CONSIDÉRANT la résolution 146.08.2020 par laquelle le conseil donne mandat à la firme LH2, Services professionnels pour la préparation d’un devis pour la construction de jeux d’eau;

CONSIDÉRANT qu’une fois le devis déposé la Municipalité devra aller en appel d’offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d’offre pour les travaux de construction de jeux d’eau.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 148.08.2020 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – DOCUMENTAIRE SUR VENDÉE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par monsieur Théo Parent, étudiant en production cinématographique à l'université Concordia pour la production d'un court-métrage sous forme documentaire sur Vendée et Amherst;

CONSIDÉRANT qu'une fois terminé monsieur Parent donnera ce court-métrage à la Municipalité pour qu'il puisse être projeté et/ou intégré sur son site web;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accorde une aide financière de 200.00 \$ à monsieur Théo Parent pour la réalisation d'un court-métrage sous forme documentaire sur Vendée et Amherst;

QUE cette aide financière soit versée à monsieur Théo Parent une fois le court-métrage terminé et présenté aux membres du conseil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70250 520.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS 149.08.2020** **NOMINATION OFFICIERS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de la Municipalité et l'importance de ne pas retarder l'avancement des dossiers, principalement en urbanisme et en environnement, il y a lieu de nommer des employés à titre de fonctionnaires désignés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil nomme les personnes suivantes à titre de fonctionnaires désignés chargés de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 2.1 du règlement numéro 350-02 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal :

- Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier;
- Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;
- Monsieur Jean-Philippe Robidoux, conseiller en environnement et urbanisme par intérim.

Adoptée à la majorité

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – JUILLET 2020**

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de juillet 2020.

7.2 **RÉS 150.08.2020** **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CENTRALE D'APPELS 911**

CONSIDÉRANT QUE l'article 569 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit des mesures similaires;

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une résolution, la Municipalité d'Amherst a délégué à la MRC des Laurentides sa compétence quant à la conclusion d'une entente avec un fournisseur qualifié, relativement à la fourniture de services de réception et de répartition des appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides afin de confirmer la délégation de compétence et définir les rôles et responsabilités de chacun;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC des Laurentides relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1.

Adoptée à la majorité

7.3 **ADRESSES CIVIQUES**

Monsieur le conseiller Yves Duval explique l'importance que chaque propriété du territoire soit identifiée par un numéro civique visible de la voie de circulation, qu'elle soit publique ou privée. Par le passé la Municipalité avait installé (plaque et poteau) des numéros civiques à chacune des propriétés.

Cependant, depuis ce temps, certaines propriétés se retrouvent aujourd'hui sans numéro civique ce qui, en cas d'urgence, complique le travail des intervenants. Monsieur Duval fait donc un appel à tous pour inviter les propriétaires qui n'ont pas de numéro civique (nouvelle construction, plaque tombée, poteau arraché, etc.) à communiquer avec la Municipalité pour que nous puissions les réinstaller.

8 **TRAVAUX PUBLICS**

9. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

9.1 **BILAN DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU CRE LAURENTIDES – PROJET DE LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS DANS LES PLANS D'EAU DES LAURENTIDES**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière fait le résumé des activités de sensibilisation du Conseil régional de l'environnement des Laurentides dans le cadre du Projet de lutte contre le myriophylle à épis dans les plans d'eau des Laurentides. Notamment, en 2019, deux plans d'eau d'Amherst, soit les lacs Chevreuil et Cameron ont fait l'objet d'étude sur les plantes aquatiques. Il est à noter qu'aucunes plantes exotiques envahissantes n'ont été répertoriées dans ces plans d'eau.

9.2 **RÉS 151.08.2020** **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA GESTION OPÉRATIONNELLE DU RÈGLEMENT 353-2020 – DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de son *Règlement 205-2005*, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence relativement à certaines parties du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de son *Règlement 2019-2007*, la MRC des Laurentides déclarait sa compétence à l'égard de toutes les villes et municipalités locales de son territoire pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE depuis, l'ensemble des villes et municipalités locales faisant partie du territoire de la MRC des Laurentides ont fait part de leur intention d'assumer par elles-mêmes les opérations de cueillette et de transport des matières résiduelles sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a modifié sa déclaration de compétence afin de limiter sa portée et d'exclure ainsi la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'ensemble des villes et municipalités dont le territoire est compris dans le sien, par l'adoption du *Règlement 333-2018*, conservant toutefois sa compétence en matière de disposition des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, lors de sa séance tenue en date du 19 mars 2020, le *Règlement 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides* et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il est important de signer des ententes intermunicipales avec les villes et municipalités du territoire afin de faire appliquer les dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement précité par un employé désigné à cette fin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles.

Adoptée à la majorité

9.3 BILAN ÉCOCENTRE – JUIN 2020

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait le bilan des activités de l'écocentre au 30 juin 2020. Notre pourcentage de conformité pour ce mois était de 78%.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juillet 2020. Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau mentionne également la reprise des activités du comité de relance économique.

**10.2 RÉS 152.08.2020 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC008 – 959
CHEMIN DU LAC-CAMERON**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.

Étude de la demande d'usage conditionnel # UC008-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 959, chemin du Lac-Cameron à l'effet de permettre l'usage *Résidence de tourisme*.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel UC008-2020 à l'effet de permettre l'usage *Résidence de tourisme* pour la propriété sise au 959, chemin du Lac-Cameron;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 22^{ième} jour de juillet 2020 aux endroits prévus par le conseil ainsi que sur la propriété faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que différentes informations requises par le règlement n'ont pas été déposées avec la demande;

CONSIDÉRANT que, malgré la recommandation du CCU, le conseil est d'avis qu'il n'est pas en mesure de rendre une décision sur cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la décision sur la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 959, chemin du Lac-Cameron soit remise à une réunion ultérieure.

Adoptée à la majorité

10.3 **RÉS 153.08.2020** **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC009 – 462**
CHEMIN DES VIORNES

Étude de la demande d'usage conditionnel # UC009-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 462, chemin des Viornes à l'effet de permettre l'usage *Résidence de tourisme*.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel UC009-2020 à l'effet de permettre l'usage *Résidence de tourisme* pour la propriété sise au 462, chemin des Viornes;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 22^{ième} jour de juillet 2020 aux endroits prévus par le conseil ainsi que sur la propriété faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT que le nombre de chambres offertes en location doit correspondre à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à certaines conditions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 462, chemin des Viornes soit acceptée conditionnellement à :

- Que le nombre de chambres à couchers offertes en location soit conforme à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;
- QUE la résidence ne peut comporter plus de 4 chambres à coucher, soit une capacité de 8 personnes;
- Qu'une copie du règlement interne de location soit déposée à la Municipalité au moment de la demande de permis;
- Que le propriétaire s'engage par écrit à respecter et/ou faire respecter les règlements municipaux notamment en matière de nuisances;
- Qu'une personne responsable et demeurant sur le territoire d'Amherst ou à proximité de la résidence soit rejoignable en tout temps en cas de besoin;
- QUE le propriétaire s'engage à respecter les consignes gouvernementales en lien avec la COVID-19;
- QUE le propriétaire s'engage à respecter et/ou à faire respecter la réglementation qui à trait au lavage et à l'accès des embarcations nautiques.

Adoptée à la majorité

10.4 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMOO2-2020**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

11 **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA)**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal fait le résumé des démarches réalisées à ce jour dans le dossier Municipalité amie des aînés (MADA).

11.2 **RÉS 154.08.2020 NOUVEAU LOGO – CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT la proposition d'un nouveau logo pour le camp de jour de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil, ce logo est dynamique, jeune, coloré et véhicule bien l'image qu'on se fait d'un camp de jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil officialise le nouveau logo du camp de jour de la municipalité d'Amherst, tel que proposé par madame Cora Stanton, résidente d'Amherst;

QUE ce nouveau logo sera utilisé à compter de la saison 2021;

QUE le conseil remercie officiellement madame Cora Stanton de la firme Concept C qui à gracieusement conçu ce logo pour la Municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 155.08.2020 REMERCIEMENT - MURALE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT le projet de murale collective peinte sur le mur de la Maisonnée et qui représente plusieurs éléments centraux du village d'Amherst;

CONSIDÉRANT que cette œuvre a été réalisée par la compagnie Bobcat innovation en collaboration avec les enfants du camp de jour 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet de murale collective a été rendu possible grâce à la généreuse contribution de la MRC des Laurentides ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil remercie la MRC des Laurentides pour sa contribution financière, les enfants du camp de jour 2020 ainsi que les artistes de la compagnie Bobcat innovation qui ont participé à la confection de la murale collective qui a été peinte sur le mur extérieur de la Maisonnée.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau répond aux questions reçues par courriel avant la présente assemblée et invite les gens présents à poser des questions.

15 RÉS 156.08.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 21h45

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire